



PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
Mercredi 25 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 15
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, sur convocation faite le 19 septembre, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Agnant.

Présents titulaires (15) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GRIMAUT Wilfried, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, PERLADE Lydie, PORTRON Didier, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

Pouvoirs (2) : MARTIN Alain à DURIEUX Michel, VILLARD Simon à CANAUD Jeannine

Excusés (2) : GAURIER Sylvain, PACAUD Lionel

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Assiste à la réunion : GANDOIS Ysabelle, DGS

Ouverture de la séance à 19h00 – 15 élus présents.

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, procède à l'appel des délégués syndicaux.

Madame Jeannine Canaud est désignée secrétaire de séance.

En début de comité syndical, Monsieur le Président donne la parole à Madame Raoult Blanchard qui présente les activités de l'association Do l'enfant DOM. La présentation sera jointe au présent compte rendu.

A 19h20, Monsieur le Président entame l'ordre du jour du comité syndical.

Monsieur le Président demande l'accord des élus pour l'ajout d'une délibération concernant la transformation de postes d'adjoint d'animation.

Accord à l'unanimité des membres du comité syndical.

Approbation du procès-verbal du 03/07/2024

Monsieur Maugan demande à corriger la formulation de son intervention au sujet de la subvention au TDUI : "le SEJI ne donnerait pas 4000 euros si l'association ne les a pas dépensés" en ajoutant « c'est la règle, tout subventionnement s'effectue sur budget réalisé et comme le SEJI n'avait pas connaissance de ce budget, il ne pouvait pas donner la subvention ».

Le Président fera corriger le PV.

Rapport N°1

INSTITUTION

Elu rapporteur : Monsieur Dbjay - Président

Objet : Rapport d'activité 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'article L.5211-39 du CGCT stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunal doit être adressé à chaque maire des communes membres avant le 30 septembre.

Monsieur le Président expose au comité syndical le rapport d'activité 2023 transmis aux élus avec les documents de séance.

Une fois validé, il sera transmis aux communes membres Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique dans chacun des conseils municipaux concernés.

Observations :

Pas d'observations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39 ;

Considérant la présentation du rapport d'activités 2023 faite en séance par le Président ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **ADOPTER le rapport d'activité 2023 ;**
- **DIRE que ce document sera transmis à chaque commune membre pour communication au conseil municipal.**

Monsieur Louvrier quitte l'assemblée.

Rapport n° 2

FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur Pacaud – Vice-Président

Objet : Subvention à l'association trait d'union intercommunal (TDUI)

ADOPTE A L'UNANIMITE

En l'absence de Monsieur Pacaud, Monsieur le Président demande à Monsieur Maugan de présenter cette délibération

Suite au comité syndical du 03 juillet, une rencontre a eu lieu avec l'association le 19 septembre dernier.

L'association a pu apporter tous les éléments financiers demandés et présenter l'organisation envisagée pour les trottinettes en 2025.

Observations :

Monsieur Maugan précise qu'on attendait la dernière fois d'avoir le budget réalisé pour octroyer la subvention de 4000 euros. L'association a pu apporter tous les éléments financiers demandés et cela correspond à la demande de subvention. Le Président précise qu'il y a un déficit de 3 888,08 euros.

Monsieur le Président indique que l'édition 2025 des trottinettes aura lieu du mardi 24 au samedi 28 juin 2025 sur les communes de Beaugeay, Echillais, Soubise, Saint Jean d'Angle, Saint Nazaire. L'association va associer le SEJI au travers d'un concours de dessin.

Vu les articles L. 1611-4, L.2143-3 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,
Vu l'article 13 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu l'article 81 de la loi du 29 janvier 1993 relative à la transparence des procédures publiques et à la prévention de la corruption et son décret d'application n°2001-379 du 30 avril 2001,
Vu l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire qui a inséré un article 9-1 dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu l'arrêté préfectoral n° 14-3273-DRCTE-B2 du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,
Vu la délibération n°2019-16 du 29 juin 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux associations,
Vu le budget 2024 du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,

Considérant la demande de subvention faite auprès du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,
Considérant la rencontre entre l'association TDUI et le SEJI du 19/09/2024,

Article	Association	Subventions accordées en 2023	Demande 2024	Proposition
6574	Trait d'union intercommunal (TDUI)	8 500€	4 000 €	4 000 €

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget principal du SEJI.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **ACCORDER** une subvention de 4 000€ à l'association Trait d'Union Intercommunal pour l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à ordonner le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.

Monsieur Louvrier réintègre l'assemblée.

Rapport n°3

FINANCES

Elu rapporteur : Monsieur Pacaud – Vice-Président

Objet : Don à l'association Electriciens Sans Frontières

ADOpte A L'UNANIMITE

En l'absence de Monsieur Pacaud, Monsieur le Président présente cette délibération.

Suite à un changement de locaux, ENEDIS La Rochelle a proposé à des collectivités et des associations de récupérer du mobilier gratuitement.

Les accueils de loisirs d'Echillais, Soubise et Saint Agnant ont donc pu récupérer beaucoup de mobiliers (armoires, chaises de bureau, tableau blanc).

A la suite de ce don de mobiliers, ENEDIS nous a informé que nous pouvions faire un don à Electriciens Sans Frontières pour le financement de lampes solaires portables permettant à des enfants du Togo de rentrer chez

eux en sécurité le soir et de faire leurs devoirs avec de l'éclairage. Un don de 45€ permet l'achat d'une lampe solaire.

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies. Forte de ses 1 200 bénévoles, son ambition est de développer, en lien avec les acteurs locaux, un accès durable à une énergie efficace, sûre et la plus propre possible, et ainsi garantir éducation, santé, lien social, sécurité, accès à l'eau...

Observations :

Pas d'observations

Vu le budget 2024 du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,

Considérant la récupération à titre gratuit de nombreux mobiliers au siège d'Enedis la Rochelle à destination des accueils de loisirs du SEJ,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **ACCORDER une subvention de 45€ à l'association Electriciens Sans Frontières pour son projet de financement de lampes solaires portables pour les enfants du Togo ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président à ordonner le versement de cette subvention et à signer tout document relatif à la présente délibération.**

Rapport n°4

RESSOURCES HUMAINES

Elu rapporteur : Monsieur Dbjay - Président

Objet : Transformation de postes d'adjoint d'animation

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président expose

Suite au départ en disponibilité de la référente ACM du secteur ouest, adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet, le service enfance a été réorganisé :

- La coordination de tous les accueils collectifs de mineurs est assurée par un seul agent, animateur territorial
- La direction de l'accueil de loisirs à Saint Agnant est portée à 35h au lieu de 32h
- Le temps de travail de deux animateurs est ajusté à 32h pour l'un au lieu de 30h, à 30h pour l'autre au lieu de 31h

Observations :

Pas d'observations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32h hebdo pour le porter à 35h hebdo pour assurer la direction de l'accueil de loisirs situé à Saint Agnant,

Considérant qu'il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30h hebdo pour le porter à 32h,

Considérant qu'il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 31h hebdo pour le diminuer à 30h,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

- **APPROUVER l'ajustement du tableau des emplois permanents, au regard des éléments susvisés ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;**
- **DIRE que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1er octobre 2024.**

Informations

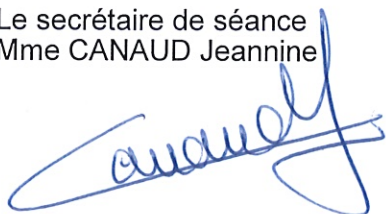
- **Service public de la Petite Enfance**
Madame Canaud présente le service public Petite Enfance. Support joint au présent compte rendu. Monsieur le Président indique que lors d'une rencontre avec Madame la Sous-préfète de Jonzac, il lui a posé des questions quant à la nécessité de modifier ou non les statuts du syndicat pour pouvoir exercer les 4 compétences prévues par la loi pour le plein emploi (18/12/023) qui crée le service public de la petite enfance.
- **Forum petite enfance : samedi 16 novembre matin à Saint Nazaire sur Charente**
Monsieur le Président donne l'information concernant le forum de la petite enfance et remet aux délégués syndicaux l'affichette de présentation.
Madame Prugnières demande à la recevoir en format numérique.
- **Bilan sport vacances**
Monsieur le Président présente le bilan sports vacances 2024. Il sera joint au présent compte rendu. Il précise que la commune de Port des Barques participe à hauteur de 500 euros en sachant que le nombre d'enfants accueillis peut varier.
Madame Prugnières soulève la question du nombre d'enfants accueillis de Port des Barques ou de communes extérieures par rapport aux enfants du SEJI. Deux propositions : demander une participation en fonction du nombre d'enfants ou définir un quota d'accueil pour les enfants des communes qui veulent participer.
- **Modification du RIFSEEP et bonus attractivité des métiers**
Monsieur le Président présente le projet de modification du RIFSEEP pour
 - Créer une revalorisation de l'IFSE de 100€ net mensuel pour les agents de la crèche. Elle sera compensée en très grande partie par le versement du bonus attractivité des métiers par la Caf
 - Créer des groupes métiers qui n'existaient pas jusqu'à présent : animateur projet, directeur d'un accueil de loisirs péri et extrascolaire
 - Revaloriser le CIA de l'ensemble des agents enfance et administration.L'ensemble de ces mesures a été chiffré à 8 000€.
Il demande l'accord des membres de l'assemblée pour déposer le projet de modification du RIFSEEP auprès du CST du CDG 17.
Accord de l'ensemble des élus.
- **Protection sociale complémentaire « maintien de salaire »**
Monsieur le Président informe l'assemblée que le SEJI a été destinataire, comme toutes les communes, de la proposition du CDG 17 d'adhésion au contrat collectif pour la prévoyance. Cette dépense nouvelle est chiffrée à 9 000 €.
Les membres du Bureau syndical ont décidé d'attendre la transposition dans la loi de l'accord collectif national pour adhérer au contrat collectif prévoyance du CDG17.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Le Président lève la séance à 20h30

Le secrétaire de séance
Mme CANAUD Jeannine



Le Président
M. DBJAY Jean Pierre

